



MÉMOIRE DÉPOSÉ À LA COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE DU QUÉBEC

Par

Covilac, coopérative agricole

Le 20 février 2007



- Covilac,, coopérative agricole, est une entreprise constituée en coopérative depuis décembre 1995;
- Elle est propriété de plus de 300 membres, agriculteurs de la grande région de Nicolet-Yamaska et du Bas-Richelieu;
- Elle est située au 40, rue de l'Église, à Baie-du-Febvre, et comprend des installations à Baie-du-Febvre, Nicolet, St-Aimé et Massueville;
- En plus du secteur d'élevage porcin, Covilac offre des services d'experts-conseil dans les secteurs du commerce des grains, de la fabrication et de la vente de la moulée, et est propriétaire de deux quincailleries en plus d'offrir des services en agroenvironnement;
- Plus de 50 personnes sont à son emploi, la plupart à temps plein;
- La coop à un chiffre d'affaires de plus de 40 millions de dollars;
- Elle est gérée par un conseil d'administration composé de neuf (9) agriculteurs provenant à parts égales des trois sections du territoire;
- Le directeur de la coop, Jean-Yves Lavoie, peut être joint par téléphone au (450) 783-6491.

Monsieur le président de la Commission,
Monsieur et Madame les commissaires,
Madame la secrétaire,
Chers agriculteurs
À vous tous qui avez l'agriculture à cœur.

Il nous fait plaisir aujourd'hui, comme coopérative agricole branchée et engagée dans son milieu, de venir vous partager notre vision de l'agriculture mais surtout, de vous présenter une vision positive et motivante de notre secteur d'activité.

La coopérative agricole Covilac est une coop créée il y a dix ans, qui a repris les anciens actifs de la Coop du Lac St-Pierre, elle-même née de plusieurs fusions. Nous sommes donc porteurs d'une tradition de plus de soixante-dix ans, et en sommes fiers. Cette tradition, c'est celle de la préservation du patrimoine agricole et aussi celle de l'innovation, de la recherche de solutions, du développement d'une vision porteuse de l'avenir. La coopérative est en partenariat étroit avec les producteurs agricoles qui sont leurs propriétaires et leurs usagers.

LA FILIÈRE PORCINE

Nous aimerions dans un premier temps vous entretenir de notre engagement dans le secteur porcin, qui fut le fer-de-lance de tout notre développement au cours des dernières années.

Covilac est éleveur de porc depuis plusieurs années déjà. Avec des producteurs porcins compétents nous produisons du porc de qualité grâce à nos services intégrés : production de moulée de qualité, services d'experts-conseils qualifiés (agronomes, techniciens en production porcine, nutritionnistes, etc.) et support de vétérinaires spécialisés s'ajoutent à nos secteurs de vente de semences, d'engrais, à nos quincailleries, et à nos services agro-environnementaux...

Dès le départ dans notre première filière d'élevage, la coop décida, suivant le désir de ses membres, de travailler en synergie avec d'autres coops, et main dans la main avec les producteurs. Dès 1998, notre coopérative, fidèle au principe d'intercoopération cher au mouvement coopératif, s'est associée à celle des Bois-Francs afin de bâtir une filière commune et de répondre rapidement au besoin de nos producteurs. La manière traditionnelle d'élever le porc n'étant plus adéquate, nous innovons déjà avec la méthode du sevrage hâtif. Pour ce faire, Covilac s'est associée avec des producteurs porcins autonomes, fondant une filière d'élevage sur trois sites.

Puis vint une deuxième filière d'élevage, suivie de près par l'achat d'une meunerie par la coop, afin de satisfaire les besoins de cette production. Il s'agissait d'une meunerie privée qui s'apprêtait à fermer. Covilac a donc contribué à revitaliser la région tout en favorisant l'appropriation des outils de production par les agriculteurs. Peu après, Covilac a développé une troisième filière d'élevage, et s'est doté d'un Centre de grain. Ces acquisitions visaient à rentabiliser l'avoir des membres, réels propriétaires de l'entreprise afin de respecter le principe coopératif de participation économique des membres.

En 2002, le moratoire imposé sur ce qu'il est désormais appelé les 'méga-porcheries' frappe de plein fouet l'industrie. Comme coopérative, Covilac a participé de bonne foi à l'élaboration du règlement de contrôle intérimaire (R.C.I) dans la MRC Nicolet-Yamaska. Nous avons aussi fait des rencontres avec les producteurs, afin de trouver comment la production porcine pourrait le plus bénéficier aux gens de la région et la rendre acceptable pour l'ensemble de la communauté. Quelle belle occasion de mettre le principe de formation, d'information et d'éducation en action !

Ce moratoire a obligé le secteur porcin à se réorganiser. La rareté créée par le moratoire a exercé une grande pression sur les coûts de production (prime à l'achat des porcelets, coûts de forfait en pouponnière, en engraissement, etc.) et une préférence marquée des financiers pour le système forfaitaire, même si celui-ci rend les producteurs moins imputables et donc moins autonomes. Pour notre coop, cela a signifié un besoin de restructuration majeur, ce qui a amené, en 2005, une diminution du nombre de filières d'élevage, le ramenant à deux, pour un total de 4000 truies.

Les maîtres-mots pour traverser ces années ont été : souplesse et adaptation. Souplesse d'accepter de se départir de filières malgré les déchirements que cela a pu occasionner, et même d'acquérir des fermes en difficulté, lorsque nécessaire. Adaptation, du fait que la coopérative est administrée et gouvernée par les producteurs eux-mêmes, via leur conseil d'administration élu, et il a une capacité de se remettre en question. La preuve : dans notre coop, la contribution des membres est vue comme un moyen efficace de trouver des solutions originales et novatrices, émanant de ceux qui connaissent le plus le secteur : les producteurs.

En 2006, la crise (circovirus, SRRP, prix en chute, grève d'abattoirs, etc.) éclate et Covilac doit faire le point. En compagnie des élus, des membres, des producteurs, des employés, toutes les solutions sont envisagées, toutes les avenues analysées. On dit que deux têtes valent mieux qu'une. Imaginez quand 350 têtes – et 350 cœurs- sont mis à contribution ! 350, c'est le nombre de membres et d'employés de Covilac. Pas étonnant que nous ayons, encore une fois, trouvé des solutions novatrices à la crise !

Nous avons ainsi redéfini l'approche technique, entre autres de faire du porc selon l'approche du vétérinaire français François Madec. Celle-ci vise à réduire la propagation de virus par un contrôle strict de la salubrité, entre autres, la désinfection des bâtiments, le contact des troupeaux entre eux, le sevrage en bandes pour les fermes de plus petite taille, etc. Cette décision fut une des meilleures que Covilac ait prise dans ce dossier! Bien entendu, la mise en place de ce processus de production n'est pas terminée, elle sera longue et coûteuse en sous et en temps, pour la coop comme pour les éleveurs, mais les résultats sont d'ores et déjà encourageants.

Cette crise nous a également fait trouver d'autres solutions, dont la certification HACCP pour nos deux meuneries, qui est gage de qualité – et de salubrité. Mais au-delà de la technique, cette crise nous a fait innover dans nos façons de gérer. Nous avons fait le difficile exercice de définir ce que nous voulions comme coopérative, et ce que nous ne voulions pas. Le choix des producteurs avec qui nous bâtirons nos filières, la situation géographique favorisant l'occupation intelligente de notre territoire (afin de mieux gérer les risques sanitaires), la volonté de tous de travailler ensemble à l'atteinte de nos objectifs, le travail en équipe, la conformité des bâtiments, tout y est passé.

Ce type de réflexion est difficile à faire. Nous voulons tous que tous les producteurs réussissent, et bien. Mais nous sommes également le gardien du patrimoine de la coopérative et devons gérer en bon père de famille. Mais nous l'avons fait, et c'est l'ensemble de la coop qui en sort gagnant.

Cette analyse faite de façon très ouverte nous a également permis de comprendre que, pour répondre aux marchés les plus lucratifs et améliorer les revenus, nous devons travailler en réseau. Le porc coop, est-il l'avenir ? Nous le croyons. C'est dans cette optique et celui de l'intercoopération que nous avons, de concert avec la coopérative Comax de Ste-Rosalie, créé Les Élevages Covimax. Modèle d'innovation et de recherche concrète de solutions s'il en est un, COVIMAX permet à Covilac et à Comax de mettre en commun les ressources et l'expertise, pour arriver à un redressement technique et financier durable des opérations porcines.

Cette association, en plus d'être profitable, nous permet de répondre au quatrième principe coopératif qu'est l'autonomie et l'indépendance. En effet, ce type d'association fait avec une entreprise d'un autre type que coopératif nous aurait fort probablement liés les mains à plusieurs égards.

Malgré la crise qui perdure Covilac, ses producteurs, membres et employés envisagent l'avenir avec optimisme. Notre façon de faire qui va au-delà des techniques conventionnelles, l'apport des membres de la coop, notre manière de voir au-delà des frontières traditionnelles nous ont jusqu'à maintenant servis. Ce ne sera pas facile, il faudra faire des choix, prendre des décisions. Mais n'est-ce pas ça, administrer une coopérative ?

En somme, l'engagement de Covilac dans le secteur porcin depuis 1998, c'est : plus de 50 fermes démarrées ou réorientées, 10 millions de dollars retournés aux producteurs à forfait, 22 millions payés en achat de porcelets, 1.5 millions en salaire, 120 000 tonnes de grain, en plus du transport, de contrats donnés à des professionnels, et sans compter les investissements dans les infrastructures. Nous sommes fermement décidés à poursuivre et notre vision est la suivante : une filière coop de la terre à l'assiette, avec des participants autonomes et ou en coopérative, dont chacun est imputable et qui se répartit la richesse.

Concrètement, nous voulons que :

- Le maintien du panier d'épicerie à si bas prix ne se fasse pas au détriment de la pérennité de ceux qui produisent les aliments et de ceux qui travaillent dans le secteur, et que les programmes gouvernementaux reflètent cette préoccupation
- De nouveaux outils permettent d'assurer la pérennité des efforts consentis depuis plusieurs années (ex. fonds santé)
- Les coopératives soient reconnues pour ce qu'elles sont vraiment : des associations de producteurs et, qu'à cet égard, elles aient accès aux programmes disponibles aux producteurs, de même qu'à des dispositions fiscales particulières (afin de faciliter la capitalisation des coopératives).
- Les producteurs coopérateurs soient reconnus comme producteurs autonomes.
- Le porc coop demeure un outil sur lequel les producteurs puissent s'appuyer pour avoir accès au marché.
- Les agriculteurs puissent envisager l'avenir avec optimisme et que l'efficacité ne soit pas un frein pour leurs confrères mais au contraire valorise leur revenu.

LES SERVICES-CONSEILS

Covilac a fondé en 1999 Repère Agriculture Inc. À l'aube de l'an 2000, et dans le contexte de l'obligation pour les producteurs de se doter de PAEF (plan agro-environnemental de fertilisation), un besoin criant fut émis par les membres, soit d'être accompagnés par leur coopérative pour leurs dossiers d'agroenvironnement.

Les coopératives sont, vous le savez, des regroupements de membres adhérant de façon libre et volontaire à un groupe, dans le but de se doter de produits et/ou de services de qualité, axés sur leurs besoins précis. Ce ne sont pas des entreprises commerciales comme les autres, elles ont une façon différente d'offrir leurs services. En fait, dans leur mode de réponse aux demandes, elles sont plus proches des clubs ou des organismes à but non-lucratifs qui mettent en place les services demandés par leurs membres.

Une vision et un fonctionnement semblables, mais un mode de financement très différent. En effet si les clubs et autres organismes bénéficient du soutien financier et de l'appui technique des différentes autorités, il n'en est pas ainsi des coopératives, qui doivent compter sur leur propre savoir-faire, l'expertise développée dans leur réseau et leurs seules ressources financières pour répondre aux demandes du milieu. Dans un contexte d'affaires, il est évident que certains sont subventionnés et d'autres pas, pour rendre un même produit. Ailleurs, on dirait qu'il y a concurrence déloyale. Pourtant, nous avons tous le même objectif, soit de rendre la pratique agricole plus facile, plus efficace, et plus en harmonie avec son environnement.

Fidèle à ses principes coopératifs, surtout celui d'engagement dans le milieu, Covilac a pris le taureau par les cornes et décidé de répondre à la demande et d'offrir aux agriculteurs de la région le PAEF via sa filiale Repère Agriculture Inc. Pourquoi avoir choisi de créer une filiale ? C'était le modèle qui nous semblait le plus propice à la reconnaissance de l'indépendance des services et ainsi se qualifier, comme les autres groupes, aux subventions disponibles! Ce qui ne fut pas le cas, malheureusement pour nos agriculteurs.

Rapidement, la bonne réputation de Repère Agriculture Inc. s'est établie et d'autres services se sont greffés à ce premier. C'est maintenant une offre de service élaborée en agro-environnement qui est présentée par les experts de Repère.

Malgré l'absence de soutien des instances gouvernementales, la coop réussit à offrir des services-conseils branchés sur la réalité des agriculteurs à prix compétitif. Bien entendu, les coopératives agricoles ont habitude de travailler ensemble pour développer des services de qualité et à défaut d'une aide gouvernementale comme celle dont bénéficient nos concurrents, c'est sur son réseau que peut s'appuyer Covilac pour progresser.

Parce que progression il y a ! La coop a su insuffler à Repère Agriculture Inc. un dynamisme contagieux. La division est en forte progression et développe sans cesse son expertise, grâce au soutien indéfectible des membres de Covilac.

Pour être si performante, cette façon de faire doit émerger d'un sol fertile. C'est ce qu'offrent les experts-conseils d'une coopérative. À l'affût des dernières nouveautés, constamment en formation (par la coopérative, par le réseau des coopératives agricoles, par ses partenaires), à la fine pointe des nouvelles technologies comme des nouveaux produits, les experts-conseils du monde coopératif sont de plus constamment en contact avec la réalité des agriculteurs, avec « ce qui se passe dans le champ ». C'est ainsi qu'ils ont pu développer une expertise incomparable dans plusieurs domaines.

Si Repère Agriculture Inc. avait accès aux mêmes fonds publics que ses compétiteurs, les atouts que sont d'être propriété des agriculteurs, d'être près des joueurs majeurs de l'industrie, de faire partie d'un réseau fort et développé pourraient agir comme levier et profiter davantage au milieu rural. Par effet multiplicateur, nos experts-conseils pourraient former une équipe de formidables agents de transfert technologique, d'accompagnement et de sécurité pour l'agriculteur. Car pour une coop, il n'y a qu'une chose qui compte : un service adapté pour l'agriculteur.

Nous demandons donc :

- Que Repère Agriculture Inc., propriété des agriculteurs, ait la même reconnaissance que les autres groupes offrant le même type de services et ait accès aux mêmes ressources
- Que nos professionnels soient reconnus comme tels, étant soumis au code de déontologie de leur profession, et non selon la notion de « lié » ou « non lié » en fonction de leur employeur
- Que l'on reconnaisse la capacité de discernement des agriculteurs à juger du choix de leur conseiller et que l'aide financière leur soit directement acheminée
- Que le professionnel conseille et que l'agriculteur soit le décideur.

CONCLUSION

Évidemment, tout n'est pas rose. Le revenu des agriculteurs est toujours un problème qui nous affecte directement, comme coopérative, par le crédit que nous leur accordons. Dans le secteur porcin, il y a beaucoup de défis et cette production est en pleine mutation. La cohabitation entre agriculteurs et non-agriculteurs, bien que de plus en plus harmonieuse, fait encore couler beaucoup d'encre.

Mais ces différents obstacles demandent, pour être aplanis, une discussion plus large que celle pouvant être tenue dans la seule région de Nicolet-Yamaska. Nous sommes donc très heureux de la tenue de la présente commission !

Malgré ces écueils donc, Covilac tient à témoigner que l'agriculture peut être un milieu de vie et de travail stimulant et intéressant. Par le sens de l'innovation dont nous faisons preuve, par notre continuelle recherche de solutions concrètes et notre développement d'une vision porteuse de l'avenir, nous avons démontrés qu'une coop c'est plus que le groupe d'achat que certains imaginent. C'est un regroupement d'agriculteurs qui vise à la fois l'avancement économique des fermes mais aussi celui de l'entreprise qu'ils ont collectivement mis sur pied.

La coopérative, c'est aussi un milieu de vie, un acteur important dans le maintien du tissu social du milieu. Il faut donc s'assurer que la coopérative demeure viable et prospère afin de poursuivre sa contribution sociale.

Cependant il faut que les coopératives, comme propriété des agriculteurs, soient davantage considérés comme partenaires à privilégier dans le développement de la ruralité.

Nous sommes confiants de votre bonne écoute. Vous connaissez le proverbe : les bœufs sont lents, mais la terre est patiente !